

*Le Premier Ministre*

Paris, le **15 MARS 2018**

**N° - 8 3 2 3**

Monsieur le Ministre,

Dans une lettre ouverte rendue publique le 2 mars 2018, vous avez, aux côtés de vingt-sept autres Présidents de conseil départemental appartenant au groupe Droite-Centre-Indépendants de l'Association des Départements de France, demandé au gouvernement une « *application différenciée de la limitation de vitesse à 80 km/h* ».

Vous étayez votre demande en citant l'étude de l'association « 40 millions d'automobilistes », dont les experts de la Sécurité Routière ont publiquement déploré le manque de rigueur scientifique. Cette étude, qui tente de dresser le bilan de l'expérience réalisée sur 86 kilomètres de routes départementales entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 1<sup>er</sup> juillet 2017 présente en effet de nombreux biais méthodologiques (erreurs dans les tronçons sélectionnés, enregistrement d'accidents survenus hors période d'expérimentation notamment). L'observatoire national interministériel de la sécurité routière a lui aussi analysé le taux d'accidents sur ces tronçons, durant les trois années de l'expérimentation. Le bilan, disponible sur le site du CEREMA, se révèle positif.

Je tiens toutefois à vous rappeler que la décision du gouvernement de baisser la vitesse sur les routes départementales sans séparateur central ne se fonde pas sur cette expérimentation, jugée de trop courte durée. Elle repose sur d'autres études scientifiques validées par les experts du Conseil national de la sécurité routière et sur une démonstration offerte par l'ensemble du territoire français entre 2002 et 2005 : grâce à l'implantation des radars automatiques courageusement décidée par Jacques CHIRAC, la baisse des vitesses sur le réseau bidirectionnel a été de 7 km/h en moyenne ; la baisse de la mortalité correspondante a été de 37%. Plus récemment, la hausse des vitesses pratiquées depuis 2013 sur l'ensemble des réseaux routiers s'est accompagnée d'une augmentation de la mortalité.

.../...

Monsieur François SAUVADET  
Ancien Ministre  
Président du Conseil départemental  
de la Côte-d'Or  
Hôtel du Département  
53 bis rue de la Préfecture  
BP 1601  
21035 DIJON CEDEX

Vous proposez de renoncer au projet d'abaissement global de la limitation de vitesse pour privilégier des solutions circonscrites aux tronçons les plus accidentogènes et éviter l'allongement de la durée des transports dans les zones rurales de notre pays.

Or les habitants des territoires ruraux sont précisément ceux qui paient le tribut le plus lourd à la violence routière, puisqu'ils empruntent ces réseaux où meurent près de 2000 personnes par an. Indéniablement, et on ne peut l'accepter, on meurt plus à la campagne qu'en ville. D'abord parce que les habitants passent quotidiennement plus de temps sur les routes, mais aussi parce que ces routes sont les plus dangereuses. A ceux qui m'accusent de méconnaître nos territoires, je rappellerai deux chiffres : le réseau départemental représente 35% des routes, mais 64% de la mortalité routière.

Quant au temps perdu, je ne le sous-estime pas, mais la presse quotidienne régionale a publié partout sur nos territoires de nombreux articles qui prouvent que la perte de temps, pour des trajets à 80 km/h, est minime, étant donné les ralentissements déjà imposés par les traversées de hameaux ou d'agglomération : 3 minutes environ pour un trajet de 40 km – 3 minutes pour peut-être sauver une vie.

Enfin, les signataires souhaiteraient ne pas appliquer la nouvelle limitation de vitesse aux routes bidirectionnelles les mieux entretenues et les plus structurantes. Les experts de la Sécurité Routière répondent que ces routes concentrent justement davantage de circulation et par voie de conséquence la majorité des tués.

J'ai choisi et je revendique une responsabilité que je ne veux pas faire porter aux gestionnaires de voirie. La réduction de 90 km/h à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central s'appliquera bien le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Comme je l'ai indiqué en janvier dernier, une clause de rendez-vous est instaurée au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour étudier avec précision et objectivité l'impact de cette mesure sur l'accidentalité. Si les résultats ne sont pas au rendez-vous, j'en tirerai les conséquences.

La détermination du gouvernement est totale. Je sais qu'elle est partagée par un grand nombre d'élus locaux qui connaissent le coût de l'insécurité routière. Son vrai visage, c'est celui des endeuillés qui ont perdu un proche, au cœur de nos territoires. Chaque deuil est un scandale qui appelle une action résolue du gouvernement et une coopération de tous nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Édouard PHILIPPE  
